



## SWISS HELICOPTER ASSOCIATION

Mitglied der AEROSUISSE Dachverband der schweizerischen Luft- und Raumfahrt  
Mitglied der EHA European Helicopter Association

Communiqué de presse du 22 janvier 2017

### **Pas de limite d'âge à 60 ans des pilotes d'hélicoptère**

*Deux interventions parlementaires d'une importance particulière pour l'industrie suisse de l'hélicoptère ont été traitées par la Commission des transports du Conseil des États en séance du 20 février: la motion Darbellay «Renoncer à limiter l'âge des pilotes d'hélicoptère à 60 ans» et la motion Joder «Soumettre l'exploitation d'hélicoptères en Suisse au droit suisse».*

Le Conseil national ayant accepté la motion Darbellay par 131:52 voix, la Commission des transports du Conseil des États à son tour recommande maintenant à son conseil d'approuver cette motion par 10:0 voix et 2 abstentions. Un obstacle important est ainsi franchi pour la SHA, permettant à long terme à nos pilotes de voler jusqu'à 65 ans.

Martin Candinas, conseiller national et président de la Swiss Helicopter Association, se réjouit de cette décision: «Il est primordial pour notre branche que nos pilotes puissent pratiquer leur métier également après avoir atteint les 60 ans – à la condition bien entendu qu'ils soient en forme physiquement et psychiquement. Des restrictions dues à l'âge pour des pilotes actifs dans le trafic aérien commercial ne se justifient pas médicalement.»

Jusqu'à ce jour, l'application de cette réglementation communautaire en Suisse a pu être palliée par le biais de demandes d'exception portant sur deux ans. L'autorisation exceptionnelle actuelle expire à la fin de cette année et doit être impérativement renouvelée cette année encore pour les deux prochaines années. De par cette motion, le Conseil fédéral reçoit un mandat clair de remise d'une autre demande d'exception à l'EASA.

La SHA est déçue que la Commission des transports du Conseil des États rejette la motion Joder exigeant que le droit interne s'applique pour l'essentiel aux vols en hélicoptère sur le territoire suisse. En dépit de cette décision négative, la SHA s'engagera encore plus fortement à l'avenir afin que les dispositions juridiques de l'EASA, source de grandes dépenses administratives et d'augmentations de coûts en Suisse, ne soient pas reprises littéralement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez svp contacter Philip Kristensen, directeur de la SHA.

Tél. 058 796 99 60 / e-mail [info@sha-swiss.ch](mailto:info@sha-swiss.ch).

### **Sur la SHA**

*17 entreprises d'exploitation d'hélicoptères les plus importantes de Suisse sont regroupées dans la Swiss Helicopter Association. La SHA représente ses membres envers les autorités et d'autres organisations en Suisse et à l'étranger. Elle a comme but de défendre, soutenir et promouvoir les intérêts communs des entreprises d'hélicoptères de Suisse et du Liechtenstein.*

Service de presse de la Swiss Helicopter Association  
volcano KM Partner  
Karin Münger & Max Ungricht  
Aérodrome de Berne  
3123 Belp